

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 25 Février 1848. No. 48.

CONSIDÉRATIONS

SUR NOTRE SYSTÈME POPULAIRE, SUR L'ÉDUCATION EN GÉNÉRAL ET LES MOYENS LÉGISLATIFS D'Y POURVOIR.

LU DEVANT L'INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL, LE 19 FÉVRIER 1848, PAR ÉTIENNE PARENT, ÉCUYER.

Messieurs, Avant d'entrer en matière, je dois vous faire remarquer que, pour me conformer à l'acception commune du mot Education en ce pays, j'ai dû, dans le cours de cette lecture, l'employer fréquemment dans le sens plus restreint des mots enseignement, ou instruction. Le mot éducation, comme vous le savez, comprend tous les perfectionnements dont l'homme en société est susceptible. Ainsi l'éducation est morale et religieuse, physique et intellectuelle tout à la fois. L'enseignement, l'instruction, dans leur acception ordinaire, ne se rapportent qu'à l'intelligence, et ne comportent conséquemment qu'une partie du sens du mot éducation. Ceci expliqué, entrons en matière.

Au milieu de la tourmente politique, qui nous a ballottés pendant le demi-siècle écoulé, et dont nous ressentons encore les oscillations, l'éducation du peuple, comme l'éclair au milieu de l'orage, est, de tous les sujets qui ont attiré l'attention pendant cette période, celui qui a su le mieux percer les nuages qui obscurcissaient l'horizon politique, et partager l'opinion publique avec les grandes questions de réforme et de liberté constitutionnelles, qui n'ont cessé d'être à l'ordre du jour. La presse, comme toujours, a pris sur le sujet une vive et féconde initiative; la tribune lui a fait un éloquent et fidèle écho, et la législature, cédant à ces deux voix du peuple, a été, depuis une quinzaine d'années surtout, prodigieuse de lois et de secours en faveur de l'éducation. Aussi, je crains presque d'être accusé de témérité, en venant vous entretenir d'un sujet sur lequel le dernier mot doit avoir été dit depuis longtemps.

Où, le dernier mot a été dit; les hommes éclairés et amis de leur pays sont tous d'accord sur les avantages, sur la nécessité, sur l'obligation d'instruire le peuple. Mais que signifie donc cette opposition si vive, et en apparence si générale sur plusieurs points du pays, que rencontrent vos lois d'éducation parmi le peuple? Ici vous voyez ce peuple, si plein de vénération pour ses pasteurs spirituels, rester sourd à leurs exhortations en faveur de l'éducation. Là le ministre de l'évangile, pour ne pas compromettre son saint ministère, juge prudent de s'absentir. Plus loin, les hommes les plus influents, les plus justement respectés sont l'objet de la défiance publique. Ailleurs, nos bons habitants toujours si paisibles, si soumis aux lois, opposent la force ouverte aux agents de la justice. Sur d'autres points, nous avons à déplorer des attaques nocturnes contre la propriété, contre les maisons d'écoles même. Un jour rencontrant un des plus notables citoyens d'une de nos principales paroisses, je le félicitais de ce qu'il n'y avait pas de trouble dans sa paroisse à propos de l'acte d'éducation, et de ce que tout allait bien chez lui. « Oui, dit-il, tout va bien chez nous, parce que, voyant l'inutilité de parler en faveur de la loi, nous nous sommes tus. »

En présence de pareils faits, que doivent faire les bons citoyens? J'en ai rencontré qui levaient les épaules et courbaient la tête, comme pour dire: que voulez-vous faire avec un pareil peuple? Ce sont les hommes du découragement, ceux-là; ils désespèrent, mais à tort, du salut de la patrie. D'autres plus ardents ne voient de salut que dans la coercition, et veulent user, pour soumettre le peuple, de toute l'autorité de la loi et du gouvernement. Mais ils oublient que nous vivons sous un gouvernement représentatif, et qu'il est au pouvoir, dans certaines circonstances, même d'une minime section du peuple, chez nous où le suffrage électoral est presque universel, de déplacer le pouvoir et de le mettre entre les mains d'hommes qui céderont à ses préventions, à ses préjugés. Le remède violent qu'on nous propose là, d'ailleurs, n'est possible qu'avec l'arbitraire: pour l'administrer, il faudrait voiler pendant un temps l'usage de la liberté, fermer le sanctuaire de la constitution.

Mais avant d'abattre notre pavillon, ou de le cloquer au mât, tristes alternatives l'une et l'autre, n'y aurait-il pas moyens de voir s'il n'y a pas quelque chance de salut autre que le désespoir? Ne vaudrait-il pas la peine de s'enquérir, plus attentivement qu'on ne l'a fait peut-être, si l'opposition du peuple est aussi aveugle, aussi irraisonnable qu'elle paraît l'être au premier abord? N'y aurait-il rien dans votre loi qui, au moins expliquerait la conduite du peuple, s'il ne la justifiait pas? Il vaut la peine d'y penser avant de recourir à des moyens extrêmes, ou d'abandonner la partie. Il y a presque toujours, dans les mouvements de l'esprit populaire, une haute raison cachée, qu'il faut avoir soin de rechercher, de connaître et d'apprécier. Sans cela vous vous exposez à commettre faute sur faute, la dernière en entraînant toujours une plus grande, jusqu'à ce que cette pyramide renversée, manquant par sa base, s'écroule sur la société, et la couvre de débris.

Pour moi, Messieurs, je ne désespère pas du peuple; je ne le crois pas ennemi de l'éducation. Eh! que sommes-nous pour lui plupart? Les enfants du peuple, issus de laboureurs ou d'artisans, vivant dans une médiocre aisance, et qui cependant ont fait des sacrifices, immenses pour eux, pour nous procurer l'éducation que nous avons eue. On n'en demande pas tant, certes, au peuple de nos campagnes. On n'exige pas de lui qu'il envoie ses enfants dans des pensionnats coûteux. Tout ce qu'on lui demande, c'est le temps de ses enfants, et une modique rétribution, charge qu'un bon nombre au moins sont en état de supporter sans trop se gêner et la loi pourvoit à l'exemption des pauvres. Le cri « aux taxes » ne m'explique donc pas suffisamment l'opposition du peuple à l'acte d'éducation: ce n'est à mes yeux qu'un cri de ralliement, un épouvantail, un prétexte. Il faut qu'il y ait quelque chose de plus; et si on peut découvrir cette cause cachée au fond de l'instinct populaire, il sera peut-être facile

de trouver un remède plus doux, plus efficace, moins dangereux que la coercition.

C'est une arme à double tranchant que la coercition. Aujourd'hui on l'emploierait à une œuvre sainte et salutaire, demain à faire prévaloir des mesures spoliatrices et liberticides. Il suffirait aux hommes qui auraient le pouvoir en main de dire et de faire répéter à leurs complaisants: c'est pour le plus grand bien du peuple qu'on le force à adopter cette loi, cette mesure. Eh! messieurs, est-ce dans ce pays qu'il est nécessaire de s'appesantir sur cette vérité? combien de fois ne nous a-t-on pas tenu ce langage? Non, n'habitons pas le peuple à se soumettre sans discussion, sans résistance constitutionnelle et légitime, à des mesures qui lui répugnent. Au contraire, que les législateurs et les gouvernants apprennent à prévoir, à craindre à étudier les antipathies, les résistances populaires. Le plus souvent ce sera pour eux le moyen de donner plus de perfection à leurs projets de loi, et de remédier aux défauts des lois existantes. Le Canada n'est certes pas le pays où l'on doive et puisse prêcher l'infaillibilité du législateur. On y fait les lois avec beaucoup trop de précipitation et d'irréflexion. Nous avons maintenant pour préparer nos grandes lois des chefs de département, ministres d'état, dont l'attention est constamment absorbée par les affaires de leurs bureaux, et par les délibérations fréquentes du Conseil Exécutif, où se portent un nombre infini d'affaires mineures, qui devraient être laissées à l'action des départements, comme cela se pratique dans les grands gouvernements constitutionnels. Ce n'est que nos ministres n'ont que quelques moments à donner à la dérobée à la préparation de nos lois. Ajoutez à cela que ces hommes sont en outre chefs de parti, et par là nécessairement mêlés aux rivalités de parti, autre source de préoccupations vives et incessantes.

Notre machine administrative est mauvaise. Ce sont encore à peu près les rouages et la routine du vieux système irresponsable, qui pouvaient convenir alors, mais qui ne sauraient convenir aujourd'hui. Si l'en veut voir le gouvernement responsable, avec tous ses avantages sous le rapport de la législation, il faut modifier notre machine administrative sur celles de la mère-patrie, et des autres gouvernements représentatifs bien organisés; décharger le Conseil d'Etat de la menue besogne des dépassements, et mettre ces derniers sur un meilleur pied. Sans cela attendons-nous, comme par le passé, à des lois faites à la vapeur, à l'électro-magnétisme même dans l'occasion.

Vous me pardonnerez, j'espère, cette petite digression administrative, qui porte sur un sujet assez important, pour que je n'aie pas dû manquer l'occasion d'indiquer quelque chose.

Tout le monde connaît le mot de Solon, disant qu'il n'avait pas donné les meilleures lois à Athènes, mais celles qui conviennent le mieux au peuple Athénien. N'aurait-on pas dans l'acte d'éducation actuel, comme dans ceux qui l'ont précédé depuis 1841, mis un peu en oubli cette sage maxime du législateur d'Athènes? En outre, une loi doit être avant tout juste et égale pour tous. Par exemple, une loi qui impose des charges, ne doit pas être plus onéreuse aux uns qu'aux autres. Il vaudrait la peine de s'enquérir si notre acte d'éducation remplit bien cette condition; car s'il ne la remplit pas, il offre des armes aux ennemis de l'éducation, à ceux qui ne rougissent pas d'exploiter les préjugés, les préventions, les folles craintes d'une masse illettrée, pour se créer de la popularité.

Il serait inutile de se laisser aller à de grands mouvements d'indignation contre ces hommes coupables, criminels, qui osent profaner, prostituer à leur égoïsme, ce qu'il y a de plus noble, de plus sacré dans la société humaine, ce qui ne devrait être que le prix de grandes vertus, de grands et méritoires services, la popularité, la confiance de ses concitoyens. Laissez donc à leurs remords, à la justice inévitable de leurs consciences. Au reste, soyons bien persuadés que partout où il y aura quelque chose à gagner par la popularité, il y aura des courtisans de la faveur populaire, qui, comme les courtisans des rois, ne seront guère scrupuleux sur les moyens d'atteindre leur but; et de même que l'on voit les courtisans des rois flatter les plus viles, les plus criminelles passions de leurs maîtres, de même l'on verra les courtisans des peuples flatter les instincts les plus aveugles des masses populaires. Otons leur les prétextes dont ils se servent: c'est le meilleur moyen de les combattre.

On comprendra ici, j'espère, que j'excepte de la catégorie des hommes dont je viens de parler, ceux qui, voyant des défauts dans notre système actuel d'éducation, ont désiré qu'il y fût remédié, et qui, en attendant, ont fait tout en leur pouvoir pour aider et exciter le peuple à exécuter la loi telle qu'elle existe. Ceux-ci on ne les a pas vus courir les campagnes pour amener les populations contre l'acte d'éducation, pour faire nommer Commissaires d'École des hommes parfaitement ignorants, ou promettant de paralyser l'opération de la loi; on ne les a pas vus non plus pousser les gens à des actes de rébellion ouverte contre la justice, ni répandre en tous lieux des projets de requêtes, propres à entretenir et à fomenter l'esprit d'opposition à la sainte cause de l'éducation, et à préparer des obstacles sérieux à toute réforme que l'on pourrait introduire dans le système actuel. Maintenant que les esprits en sont rendus, sur un bon nombre de points, à un degré d'irritation extrême, je crains qu'il ne soit de longtemps impossible de les amener à co-opérer de bon cœur au fonctionnement d'un système quelconque, dont l'administration sera laissée au peuple même. C'est le propre de toutes les agitations populaires, surtout de celles qui prennent leur mobile dans le désir de la popularité, d'outrepasser le but de leurs premiers moteurs. Lorsque ceux-ci s'arrêtent, il s'élève derrière eux d'autres ambitieux qui renchérissent sur les premiers pour les supplanter, et qui réussissent, en attendant que de nouveaux candidats à la faveur populaire les renversent à leur tour, ou les entraînent à leur suite. Pendant ce temps-là il ne se fait rien, si ce n'est du mal. Et si le sujet des débats est une de ces questions vitales, pressantes dont dépendent le salut d'un peuple, ce peuple est en danger imminent de perdition.

Or c'est-adms, la question de l'éducation est pour notre peuple une de ces questions vitales, pressantes; il lui faut l'éducation à tout prix, par tous les moyens, et sans perdre un instant; il la lui faut aussi universelle qu'il se pourra, mais surtout suffisante. Si la législation actuelle, avec des amén-

dements, peut nous procurer cette éducation immédiate, universelle, suffisante, amendons-la, si non inefficace ne tient qu'à quelques détails; remplaçons-la par un autre système, si cette inefficacité tient au fond même de la loi.

Examinons donc cette loi dans ses traits principaux et caractéristiques. Mais auparavant, pour ne froisser injustement aucun amour-propre particulier, déclarons que nous n'entendons jeter sur aucun parti ni particulier, le blâme des défauts que nous pourrions découvrir. Notre législation éducationnelle n'a jamais encore été, heureusement, une question ou mesure de parti. Tout sur les partis, toutes les administrations se sont données la main sur ce point, et il y a entre eux, pour ainsi dire, solidarité de responsabilité à cet égard. Et pour qu'on ne croie pas que je veuille m'ériger en critique orgueilleux, je dirai que j'ai moi-même travaillé au bill de 1841, qui ne diffère pas essentiellement de l'acte actuel; que je l'ai approuvé et appuyé en chambre de concert avec tous les représentants du Bas-Canada, à l'exception de deux. Peut-être aurais-je pareillement donné mon assentiment aux bills subséquents, si j'en eusse eu l'occasion. Je dois ajouter, cependant, pour qu'on ne croie pas ma conversion trop récente, et par suite peut-être, qu'il y a déjà assez longtemps que j'appelle de mes vœux, et de mon humble parole, dans l'occasion, un système plus simple, plus approprié à l'état actuel de nos populations rurales.

Me voici amené à vous parler de ce que je regarde comme le défaut capital de notre système d'éducation, savoir: qu'on ait tout d'abord confié l'administration d'un système compliqué à un peuple encore étranger aux premiers rudiments de l'instruction. Aussi ceux qui ont lu nos actes d'éducation n'ont pas besoin qu'on leur démontre la grandeur de la difficulté qui s'élevait au seuil même, dès le premier pas du système. Ceux qui ne les ont pas lus, je les renvoie à notre digne et zélé surintendant de l'éducation, qui s'est étendue véritablement depuis six ans à faire comprendre aux gens ce qu'ils ont à faire, et je doute qu'il ait parfaitement réussi en un grand nombre d'endroits. Cette première difficulté surmontée, il restait à obtenir les sacrifices de temps, d'application, d'argent, nécessaires au fonctionnement de la loi, et c'était alors qu'on se trouvait à venter, à des sourds et à des aveugles, les avantages qu'il y a d'entendre et de voir. En même temps qu'on mettait entre les mains du peuple, pour la faire fonctionner, cette machine si compliquée, appelée acte d'éducation, on lui disait qu'il fallait assez largement contribuer de sa bourse à la faire opérer. Je dis assez largement, parce que la contribution la plus modique, jointe à la perte du travail des enfants au-dessus de douze ans, est une charge onéreuse pour un cultivateur du Bas-Canada. Faut-il donc s'étonner que nos populations rurales aient murmuré tout d'abord, et témoigné de la répugnance à faire des sacrifices, disproportionnés à leurs yeux, aux avantages qu'on leur promettait? Faut-il s'étonner qu'elles aient prêté l'oreille aux insinuations funestes de certains agitateurs subalternes; qu'elles se soient livrées à leurs conseils plutôt qu'à ceux des amis sincères et éclairés qui vivaient au milieu d'elles, et qui auraient consenti à faire opérer le système proposé en attendant qu'on pût l'améliorer? Avouons-le, c'est là un résultat tout naturel, et que l'on aurait dû prévoir. Avouons aussi que, trouvant un système d'éducation tout fait chez nos voisins, nous avons voulu éviter le travail de nous enquérir s'il convenait bien à notre état social, de crainte d'être obligés d'en préparer un qui nous convint.

Au reste, l'éducation n'a fait que subir la loi commune, et c'eût été miracle que de la voir échapper à la manie d'importer des institutions étrangères, qui s'est emparée de nos législateurs depuis l'ère du ci-devant conseil spécial. La judicature, la propriété, le gouvernement municipal, et bien d'autres choses encore y ont passé, et il serait temps que nos législateurs cessassent d'aller chercher leurs inspirations dans des codes étrangers, résultat de mœurs, d'habitudes, de besoins, d'aptitudes, d'idées, en un mot d'états sociaux différents des nôtres; il serait temps qu'un nouveau Thésée nous délivrât de cette législation à la Procuste, aux mutilations, et aux dislocations de laquelle le caprice ou la paresse de nos faiseurs de lois nous soumet depuis trop longtemps. Ce serait un grand travail, je le sais; il ne suffirait plus pour faire une loi de prendre un acte législatif de l'état de New-York ou d'ailleurs, et d'en retrancher, d'y ajouter, d'y modifier quelque chose. Il faudrait, au prix de longues études, de profondes méditations, pénétrer dans les secrets les plus cachés de la vie intellectuelle, morale et physique de ce grand corps qu'on appelle peuple ou société. Encore une fois ce serait un grand travail, mais on n'est législateur qu'à ce prix. Sans cela on n'est qu'un faiseur ou ravaleur de lois, et les chambres ne sont que des boutiques de lois absurdes, inexécutables, éphémères, qui se jouent des peuples, et dont les peuples se jouent.

Un ancien législateur, pour tempérer l'ardeur des faiseurs de lois de son pays, avait statué que quiconque aurait une loi nouvelle à proposer, se présenterait sur la place publique la corde au cou, afin qu'il fût bien et dûment pendu sur-le-champ, si son projet de loi était rejeté. Ne conviendrez-vous pas avec moi, que l'abus que l'on a fait de la législation en ce pays ferait désirer qu'il y eût en Canada quelque loi de cette espèce?

Mais revenons à notre acte d'éducation. Nous parlons de la faute que l'on a commise en confiant l'administration d'un système d'éducation compliqué, et double de charges assez onéreuses, à un peuple à qui il s'agissait d'apprendre à lire et à écrire. Il n'y a personne qui soit plus que moi en faveur de la décentralisation du pouvoir quant aux affaires locales; personne aussi ne sent plus vivement que moi la nécessité d'habituer peu à peu le peuple à gérer ses propres affaires locales; et pour cela il faut bien le mettre à l'œuvre, même avec la certitude, que dans les commencements, il fera peu de chose, commettra bien des erreurs. Aussi suis-je assez réconcilié avec l'idée de laisser subsister le système municipal actuel, qui n'est, s'il vous plaît le troisième ou quatrième essai dont on nous a dotés depuis une dizaine d'années. Le pis qui puisse arriver c'est que les chemins et ponts soient mal entretenus d'ici à quelques années encore, et que les améliorations locales les plus nécessaires soient légérées à la proclamation générale. Mais l'éducation du peuple, messieurs, la vie intellectuelle de nos enfants; je nie que nous ayons le droit d'en faire le sujet d'ex-

périences législatives; je dis que nous serions coupables de risquer la perte d'une seule année de temps; que de tous les systèmes qui se présentent, nous devons adopter celui qui opérera le plus sûrement et le plus efficacement: quel qu'il soit, ce sera le meilleur. Si pour avoir des écoles, de bonnes écoles, immédiatement, il faut retirer au peuple en tout ou en partie la part qu'on lui a faite dans la régie des écoles, il n'y a pas à hésiter un instant, il faut le faire. Instruisons une génération d'enfants, et ces enfants devenus hommes, connaissant le prix de l'instruction, vous rendront facile l'introduction d'un système amélioré, plus populaire.

Mais avant d'en venir à vous exposer mes vues sur ce point, je désire attirer votre attention sur quelques autres parties du système actuel, qui me paraissent défectueuses et qui ont aidé à le dépopulariser.

C'est le cri « aux taxes », comme on sait, qui a servi de mot d'ordre et de ralliement dans l'agitation populaire contre l'acte d'éducation. Quelques-uns, et parmi eux de graves personnages, ont prétendu que l'opposition du peuple venait de la manière inconstitutionnelle, selon eux, dont la contribution foncière pour les écoles avait été imposée: ils ont prononcé le mot de « taxation sans représentation », parce que la législature laissait à des autorités locales le droit ou le soin de répartir les charges qu'elle-même imposait. C'est une pure subtilité, une vraie chicane de mots. La taxation, en ce cas, est le fait de la représentation, tout autant que si la législature eût elle-même assis et réparti l'impôt. Et quand il y aurait eu déléguation entière du pouvoir de taxer, je voudrais bien savoir où l'on a pris que notre législature n'a pas ce droit. C'est peut-être que l'on considère que notre législature n'a elle-même qu'un pouvoir de déléguation, et que, d'après la règle, qu'un pouvoir délégué ne peut se transmettre, notre parlement ne pourrait transférer à d'autres autorités le pouvoir de taxer. Mais cette doctrine de la déléguation du pouvoir des législatures coloniales représentatives, n'est plus de notre temps. Le parlement britannique en octroyant le gouvernement représentatif à une colonie, ne crée pas un droit nouveau; il ne fait que déclarer que le temps est arrivé où cette colonie doit jouir dans les limites et avec les restrictions qu'il prescrit, des droits inhérents aux personnes de tous les sujets anglais, et, qui plus est encore, à la qualité imprescriptible d'homme libre. De sorte qu'un parlement colonial est, dans les limites de sa compétence, tout aussi puissant que le parlement britannique lui-même qui peut tout hors l'impossible, comme, par exemple, faire un bâton sans deux bouts, qui est l'expression dont se servent certains vieux commentateurs pour expliquer l'omnipotence de ce parlement. Notre parlement provincial aurait donc pu, sans enfreindre les règles constitutionnelles, comme il l'a fait en maintes autres occasions, déléguer le pouvoir de taxer aux autorités locales.

Ce n'est pas cependant que j'approuve cette disposition de la loi; au contraire, je désire qu'on la révoque et que la législature elle-même fasse ou charge l'exécutif de faire par lui-même ou par ses agents, tout ce qui dépendra de l'imposition, de la répartition, comme du prélevement de la taxe des écoles; et cela dans la vue de soustraire les autorités locales à la malveillance et à l'animadversion des populations, au milieu desquelles elles sont appelées à agir. Il importe beaucoup au succès de tout système d'éducation quelconque, que tout ce qui peut exposer à l'indignation soit éloigné de la tête de ceux qui ont à le faire opérer sur les lieux; sans cela vous aurez bien de la peine à trouver des dévouements assez robustes pour agir. C'est à la législature et à l'exécutif, eux qui sont à l'abri des influences locales, à prendre sur eux tout l'indignation qui peut résulter de la mise en opération d'un pareille loi.

J'ai dit plus haut qu'une loi qui impose des charges ne doit pas être plus onéreuse aux uns qu'aux autres, plus pesante pour le pauvre qu'elle ne l'est pour le riche ou l'homme aisé. L'acte d'éducation pèche sous ce rapport et ce n'est peut-être pas la moindre des causes de l'opposition qu'il a rencontrée. La taxe des écoles, comme on sait, porte sur les terres à proportion de leur valeur; c'est ce que les économistes appellent l'impôt proportionnel, pour le distinguer de l'impôt progressif, qui augmente en plus forte proportion la valeur des propriétés. Par exemple, une terre vaut £100, et elle paie 5c; une autre vaut £200, et elle paiera 10c voilà l'impôt proportionnel. Maintenant, que la terre vaut £100 paie 5c comme dans le premier cas, tandis que celle qui vaut £200 paiera 15c, vous aurez l'impôt progressif, et c'est le seul qui soit juste et équitable, à l'avis de Montesquieu, d'Adam Smith, de J. B. Say et autres économistes. Je dois dire, cependant, que M. McCulloch, économiste distingué du jour, repousse l'impôt progressif. Si quel- qu'un de mes jeunes auditeurs désire voir le pour et le contre sur cette question intéressante, je le renverrai au « Cours complet d'Economie Politique Pratique. » Se partie, chapitre 4, et à « McCulloch on Taxation, » page 141 et suivantes.

Il serait à désirer que tous les impôts fussent progressifs, car alors le pauvre serait soulagé et le riche paierait selon ses moyens. Mais le système progressif est impossible à l'égard des impôts indirects. Raison de plus en faveur de ce système dans l'imposition de toute taxe directe. C'est une faute, par conséquent, que de ne l'avoir pas adopté pour la taxe des écoles. Croit-on que le peuple ne s'en sentira qu'on se détrompe. Il ne sait pas, sans doute, comment la chose s'appelle; mais le petit propriétaire dont la terre, de peu de valeur en elle-même et à cause du peu de moyens qu'il a de l'exploiter avec avantage, suffit à peine à l'entretien de sa famille, sent et sait fort bien qu'il lui sera plus dur de payer ses 5c pour sa terre de £100, qu'un son voisin de 20 à 25c pour sa terre valant £500. L'un sera obligé de retrancher 5c sur son nécessaire, tandis que les 20 à 25c de l'autre se prélèveront sur son superflu; vous arrachez de pain à l'un, et vous ôtez à l'autre tout au plus quelques vaisselles superfluités.

Je voudrais donc, qu'à l'égard de toute contribution directe pour les écoles, on adoptât le mode progressif. Les pauvres voyant que les riches contribueraient proportionnellement plus qu'eux, verront la taxe d'un moins mauvais œil. Quant aux riches, il faut espérer que ceux à qui Dieu a réparti les biens de ce monde en plus grande abondance comprendront qu'ils ne sont que les dépositaires de ces biens,

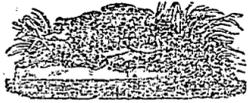
et qu'ils en doivent une part aux créatures de Dieu, leurs frères, qui se trouvent moins bien partagés qu'eux. Et s'ils ne veulent perdre le mérite de leur œuvre, ils devront faire ce sacrifice de bon cœur et en vue de Dieu; car s'ils se montraient récalcitrants, il serait facile de leur prouver, chiffres et statistiques en main, qu'il est de leur intérêt, autant que de leur devoir, de contribuer libéralement à l'instruction des enfants du pauvre. Et par pauvres, je n'entends pas parler seulement des indigents, mais aussi de ceux à qui leur travail journalier ne fournit que les moyens de subsistance ordinaires, classe bien nombreuse en ce pays.

Je viens de parler de statistique. Nous n'avons pas le temps d'aller glaner dans ce champ fécond en enseignements; mais nous pouvons, en passant, y recueillir un fait frappant, une preuve conclusive de la tendance éminemment moralisatrice de l'instruction. D'après un travail statistique récent et soigné, il appert qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, sur 25,000 inculpés, (compte rond), il ne s'en rencontra que 60, qu'on put appeler instruits, c'est-à-dire sachant plus que les premiers rudiments de l'instruction, la lecture et l'écriture. Cela fait 4 par 1000, ou 1 par 250. Il y a donc 250 chances contre 1, que l'enfant qui aura reçu une bonne éducation sera un honnête homme.

"C'est l'instituteur et non plus le canon, a dit Lord Brougham, qui sera désormais l'arbore des destinées du monde." On peut dire, avec avant de vérité, que l'instituteur est devenu le meilleur chef de police, le meilleur substitut de toute force civile ou militaire, destinée au maintien de l'ordre public; qu'à ces prisons, à ces maisons pénitencières érigées et entretenues à si grands frais, pour la répression et la punition des crimes contre l'ordre social, on substituera l'humble maison d'école, où les enfants du pauvre apprendront à devenir des citoyens vertueux, industrieux et utiles. Choisissez donc, riches, entre la force publique armée et un corps enseignant respectable, entre la prison et la maison d'école, entre le geolier et le bonreau même, et l'instituteur. De quel côté est votre cœur, votre intérêt, votre Dieu?

Or, il n'y a pas à balancer, il faut choisir et sans fauler. Il n'y a plus à se le cacher, ces mœurs domes et paisibles de nos pères, ces vertus sociales et domestiques si admirées jadis, elles ont déjà souffert de graves atteintes au contact des mœurs et des vices importés du dehors. Le temps n'est plus où la serrure était un meuble inutile et inconnu dans nos campagnes, et déjà l'on entend murmurer que les moyens de répression en usage jusqu'à ce jour ne suffisent plus à la sûreté de la paix publique et de la propriété. Ce mal, cette gangrène qui gagne notre société, il faut prendre les moyens de l'arrêter; ou il faut se préparer à couper les membres qui en seront atteints, — le cachot, le châtimant; ou il faut prévenir le mal, — l'école, le progrès intellectuel, l'instruction, tout en procurant à l'homme de nouveaux moyens légitimes d'assurer son bien-être, le relève en même temps à ses propres yeux; il sent qu'il a beaucoup à perdre ou à gagner dans l'estime de ses semblables, et il en est plus fort contre les tentations. L'instruction est donc un puissant auxiliaire au sentiment religieux; et ces deux grands moralisateurs doivent se donner la main; établissant ainsi, entre le ciel et la terre, le plus saint comme le plus salutaire des concerts, ayant pour objet le perfectionnement de l'homme et partant la gloire de Dieu et le bonheur du genre humain.

A continuer.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 25 FEVRIER 1848.

LES OUTRAGES.

Nous avons remarqué il y a quelque temps le paragraphe suivant dans la *Gazette de Montréal*:

"Nous sommes peiné d'apprendre, et nous avons raison de croire que c'est un fait, que la pratique de dénoncer des individus du haut de l'autel a commencé à avoir lieu dans les églises catholiques-romaines de Bytown, et que divers torts aux intérêts des individus dénoncés ont été attribués à ces dénonciations."

Quoique nous fussions bien persuadé qu'il n'en était nullement ainsi, nous ne pouvions donner un démenti à cet avancé, car les informations nécessaires nous manquaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus la même chose. Le révérend père Tolmon, O. M. I., qui est le curé de Bytown, vient d'adresser à ce sujet une lettre au *Packet* de cette dernière ville. Cette lettre, nous nous empressons de la traduire et de la mettre devant nos lecteurs pour qu'ils puissent juger. Quant à la *Gazette de Montréal*, nous ne doutons pas que, voyant son erreur, elle ne donne de suite insertion à la lettre du Révérend Père; c'est justice, et simple justice. Voici cette lettre:

"A l'éditeur de la *Gazette de Montréal*."

MONSIEUR.—Je viens de lire dans votre journal du 16 courant un paragraphe, dans lequel vous dites que l'on a commencé à faire des dénonciations dans les églises catholiques-romaines de Bytown. Je suis surpris que vous ayez publié pareille accusation, si dangereuse dans sa tendance, sans raison et sans preuves. Comme vous n'avez pas craint de publier une charge aussi grave, vous ne refuserez pas, j'espère, de me donner le moyen de la réduire au néant. Il n'y a qu'une seule Eglise catholique à Bytown; j'en suis le curé, et, par là même, je dois prendre et recevoir la responsabilité de ce qui se dit et se fait dans mon église, par moi-même ou par les autres qui partagent avec moi les devoirs religieux dans cette église. Avant de porter l'accusation que vous avez publiée dans votre feuille, vous auriez dû expliquer ce que vous entendez par "dénonciations." Vous devriez savoir qu'il y a dans la législation de l'Eglise catholique certains pouvoirs conférés à ses ministres, pouvoirs qui sont reconnus nécessaires, et qui ont été adoptés et mis en usage par les sectes protestantes, — je veux dire le droit d'excommunier des membres indignes. Je n'ai jamais exercé ce droit. — Par "dénonciations," entendez-vous dire que j'ai nommé certaines personnes, ou que j'ai provoqué ou causé, par ma conduite dans l'exercice public de mes fonctions, des offenses ou outrages contre quelque individu? Si tel est le cas, je le nie fermement et hardiment et défie qui que ce soit de prouver le contraire. Il est vrai que, dans le mois d'octobre, j'ai censuré et condamné du haut de la chaire la conduite du bureau de santé, qui avait adopté et publié un rapport contenant des erreurs et des faussetés; ce rapport était regardé comme tendant à empêcher le gouvernement de payer aux Sœurs de la charité les sommes qui leur étaient dues

pour l'érection d'un hôpital, et l'entretien des émigrés malades. Je considérais de mon devoir de désapprouver pareille conduite à l'égard de personnes qui s'étaient dévouées si généreusement pour alléger les misères des malheureux, et avaient rendu de si grands services au gouvernement. J'agis ainsi, parce que je prévoyais la nécessité de faire un appel au public pour en obtenir des contributions charitables pour le soutien des Sœurs, qui avaient tout dépensé et risqué leurs vies au service du peuple, et qui étaient en danger d'être dépossédées de leurs droits. Je publiai les documents dans les journaux publics, et je les transmis au gouvernement. Ceux contre qui étaient faits ces documents avaient tous les moyens de réfuter mes assertions, et si quelque chose venant de moi pouvait faire du tort à ces individus; c'était plutôt ce qui a paru dans les journaux que ce que j'ai dit en chaire. Des mois se sont écoulés depuis que ceci s'est passé, et ce n'est que depuis deux semaines que les outrages dont on se plaint ont été commis. La première personne lésée, et dont la lettre au sujet de l'attaque faite sur sa maison a donné occasion à un commentaire malicieux et calomnieux, désirait retirer sa lettre, lorsqu'elle fut convaincue que l'on pouvait interpréter cette lettre d'une manière différente qu'elle ne le voulait, mais les éditeurs ne le voulaient pas. Elle m'informa donc personnellement qu'elle ne concourait pas dans les remarques de l'éditeur, et m'écrivit ce qui suit: "D'après les différentes atrocités commises à Bytown durant la semaine dernière, j'en suis venu à la conclusion que leurs auteurs ne pouvaient être poussés par aucune idée de politique ou de religion." Sans doute, il y a eu beaucoup de crimes commis à Bytown depuis sa fondation, mais c'est un fait irrécusable que le nombre et la gravité de ces crimes ont singulièrement diminué. Cette paix règne à Bytown beaucoup plus depuis les quatre dernières années qu'à aucune autre époque auparavant, et cette paix et l'amélioration morale de cette ville sont dues pour la plus grande partie à l'influence et aux efforts du clergé catholique. J'en appelle aux protestants de Bytown pour rendre témoignage de ce fait. L'érection d'un nouvel établissement, les grands travaux publics faits par le gouvernement, les travaux considérables des chantiers sur l'Ottawa, ont amené en cette ville nombre de personnes de différentes nations et de caractères variés. L'opposition d'origine et de caractère ont produit nécessairement des différends. Aussi, une police forte et bien organisée fut-elle jamais plus nécessaire. Nous n'avons jamais en cette protection si désirée. Des institutions municipales ont été demandées et obtenues depuis quelques mois. La corporation est encore incapable de pourvoir à un pareil établissement. Que faudrait-il pour remplacer un pareil établissement? Rien autre chose que les prompts efforts du clergé catholique. Le clergé catholique a fait son devoir. Les magistrats n'ont pas assez de pouvoirs pour se faire craindre, et la preuve en est que trois d'entre eux ont été maltraités. Le clergé catholique a le pouvoir, par la persuasion religieuse, de maintenir le bon ordre, et il n'a pas manqué à ce devoir. On a commis des assauts de toutes sortes, et sur des personnes de presque toutes croyances et classes, et l'on ne connaît aucune cause raisonnable de ces outrages. Certainement on ne peut attribuer ces attaques à la croyance différente en fait de religion ou de politique, car catholiques ou protestants, conservateurs et libéraux ont été servis de la même manière. Durant la semaine actuelle, la ville a joui de la plus parfaite tranquillité, et j'affirme que cette tranquillité est due aux efforts, au zèle et aux prédictions d'un prêtre catholique. Il y a eu souvent des émeutes à Bytown; et l'on peut se demander qui s'est présenté pour les faire cesser. C'est le prêtre catholique. On a plusieurs fois repoussé et insulté les magistrats; le prêtre catholique fut toujours écouté, et ses ordres furent exécutés.

Je dois, comme de raison, conclure que l'accusation, publiée dans votre journal et à laquelle vous êtes porté à croire, ne peut être portée que par un homme qui ignore complètement la situation de Bytown, ou qui est mu par une haine aveugle ou fanatique contre la religion catholique.

P. A. A. TELMON, P. C.

Bytown, 15 février, 1848.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons enfin reçu nos liasses (quoiqu'incomplètes) de journaux d'Europe, et en donnons aujourd'hui d'amples extraits. Nous voyons que généralement en Europe l'hiver a été rigoureux; en Auvergne il y a eu jusqu'à six pieds de neige et à Lyon il y en avait huit pouces. Et nous, pendant ce temps, nous sommes sans neige, nous croyons presque au printemps et parfois nous nous promouvons dans nos jardins et y cueillons des fleurs. C'est chose fort singulière que ce revirement de climat.

En France, à la Chambre des Pairs, la réponse à l'adresse du trône a soulevé de grands et intéressants débats, mais aussi a fait connaître de nouveaux scandales où parfois l'honorable M. Guizot et son illustre ministre se sont trouvés quelque peu impliqués. Mais bah! on commence de par le monde à s'accoutumer à tout cela; c'est si fréquent dans les hautes classes de la société tant en France qu'en Angleterre et ailleurs. Cette réponse à l'adresse a aussi fourni occasion à M. DeMontalembert de faire un magnifique discours sur les affaires de la Suisse, discours qui a réuni toutes les opinions et contraint MM. les ministres à ajouter à leur réponse un paragraphe qui parle hautement en faveur du grand Pontife qui siège à Rome. Il se manifeste dans les rangs ministériels en France des symptômes de division et de cession. MM. Darblay et Desmoussaux, deux conservateurs, ont joint l'opposition; ou craint qu'il ne seront pas les seuls, et l'on allait même jusqu'à dire qu'un "grand nombre" d'entre eux les imiteraient. — Le Roi continuait à être dans un état de santé peu parfait; aussi commença-t-on à se rapprocher, à "se serrer" même autour, de certain duc, qui pourrait bien n'être pas longtemps sans régner sous le titre de régent. — Quant aux affaires de la Plata, la France s'est entendue avec l'Angleterre pour en finir au plus vite; on fera de nouvelles sommations et si ça ne réussit pas on attaquera Oribe et l'on tiendra Buenos-Ayres en état de blocus. — Le duc de Montpensier se fait bâtir un palais magnifique à Madrid, où il se propose d'aller demeurer avec sa royale épouse, l'héritière du trône espagnol. — La France va tenter de nouveau à s'ouvrir des relations avec Madagascar. La Frégate "la Reine Blanche" est partie à cet effet. M. Page la commande. — Quant à Abd-el-Kader on n'avait pas encore décidé sur son

sort en Algérie, la fameuse tribu des Hamianes-Garabas, qui était la *Veille-Garde* d'Abd-el-Kader, s'est soumise aux Français.

En Espagne, Salamanca, l'ex-premier ministre, va avoir son procès fait par la chambre des députés. Le ministère est neutre en cette affaire. Le royaume était encore malade, mais moins qu'aux derniers temps. Les Iles Chafarinas ont été prises par l'expédition partie de Malaga sous les ordres de Surrano, le pavillon espagnol les protège; celle du centre s'appelle "Ile d'Isabelle II," celle de l'Est "Ile du roi," celle de l'Ouest "Ile du Congrès." La grippe faisait de grands ravages à Madrid où il était mort 122 personnes en un jour.

En Portugal, le ministère est enfin complété par la nomination du baron de France Solla au département de la guerre; ce ministère est Cabraliste. Le comte de Thamar (un Cabral) est envoyé ambassadeur à Paris, d'où, dit-on, il sera bientôt rappelé pour être nommé président du cabinet.

En Belgique, rien de nouveau Léopold (le roi) est à Londres avec la reine "pour calmer," à ce que l'on dit, les allures excentriques de lord Palmerston, et renouer l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre.

Quant à la Suisse, voilà que les grandes puissances continuent leurs envois de notes diplomatiques. Il en est parti deux simultanément, une venant de Londres et l'autre venant à la fois de Paris, Vienne, Berlin et St. Pétersbourg. Toutes deux se prononcent fortement "pour le rétablissement des cantons catholiques" dans le libre exercice de leurs droits, et l'ajournement de toute révision du pacte fédéral jusqu'au moment où les cantons pourront y concourir avec une égale liberté.

En Grèce, la bonne entente avec la Turquie est rétablie: M. Mussurus revient à Athènes comme ambassadeur.

En Italie, la fermentation est pire que jamais. Toute la Sicile est en révolution; le roi de Naples n'y est plus maître: il envoyait aux dernières dates des troupes nombreuses pour soumettre les révoltés. L'empereur d'Autriche avait demandé le passage, à travers les états pontificaux, de 30,000 soldats pour secourir le roi de Naples; cette demande avait été refusée. Charles-Albert, roi du Piémont, approuvait fortement ce refus, et ajoutait, disent les correspondants, que si l'Autriche passait outre, il entrerait en Lombardie à la tête de trente mille hommes. Le portefeuille de la guerre des Etats Pontificaux a été confié au général Gabrielli, ancien officier au service de France. C'est le premier laïque qui paraît au nombre des ministres du Souverain Pontife.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

ITALIE.—L'Eglise de Modène vient de perdre son premier pasteur. Mgr Louis Reggiani est mort le 9 janvier des suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé le 4 du même mois.

Le duc de Lucques a cédé récemment son duché à la Toscane, et a été appelé par la mort imprévue de la duchesse de Parme à la succession de ce dernier duché. Né le 25 décembre 1799, il succéda à son père Louis, sous la tutelle et la régence de sa mère, le 27 mai 1803, en qualité de roi d'Emurie; le 15 décembre 1808, il dut céder ce royaume à la France; en 1805, on lui donna le duché de Lucques, qu'il gouverna sous la régence de sa mère, et le 13 mars 1842, il prit lui-même les rênes du gouvernement.

Le duc de Parme actuel, Charles-Louis, est marié depuis le 15 août 1820 avec Marie-Thérèse, fille du roi Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne, et sœur de S. M. impératrice d'Autriche. Son fils le prince héréditaire est né le 14 janvier 1823, et a épousé le 10 novembre 1845 Mme la princesse Louise de Bourbon, comtesse de Rosny, fille de feu le duc Charles de Berrey.

ROME.—A l'occasion du 1er janvier, le sénat de Rome a publié la proclamation suivante:

"Le Sénat au peuple romain:

"L'année qui s'ouvre aujourd'hui est le commencement d'une ère non moins heureuse que désirée, le principe d'une vie nouvelle et, autant que vous y coopérez vous-mêmes, glorieuse et prospère. Le Pontife que toutes les nations vénèrent et béni rend aujourd'hui à Rome son ancienne dignité, et il vous confie à vous-mêmes, dans la personne de cent de vos frères, l'administration de vos possessions civiles, la richesse et l'honneur de vos champs, la majesté de vos monuments, la santé et l'alimentation du pauvre, le soin d'élever dignement votre postérité. Tout votre bien-être est remis entre les mains d'un corps de cent membres, tous plus empressés les uns que les autres à procurer votre bonheur. La vérité ne saurait échapper à tant d'intelligences, et la justice ne fera jamais défaut à de franches et studieuses délibérations. Il n'est pas besoin de vous dire les obligations qui vous lient sur ce point à Pie IX. Les Romains ne reçoivent de personne des leçons de reconnaissance. Mais appelés à représenter votre centumvrat, nous vous jurons et promettons que tout ce qu'il y a en nous de puissance, de jugement, de vie, nous l'emploierons de manière à ne pas vous laisser de regret de la confiance que vous avez mise en nous. Nous n'avons pas oublié les célestes paroles par lesquelles le vicaire de Jésus-Christ nous a annoncé "que sa première pensée et sa volonté la plus chère était que du sommet du Quirinal au sommet du Capitole le prince, le maître et le peuple se rapprochassent et fussent unanimes à travailler pour la vraie prospérité de tous. Vos besoins ne sont pas ignorés, et nous espérons pouvoir ouvrir une voie prompte et légitime à l'accomplissement de vos desirs, sans que les volontés d'un petit nombre se croient les vœux de tous. Pour arriver à ce but (ou bien il sera manqué), il faut le concours de votre force et de votre vertu. Songez combien il est difficile de donner aux affaires publiques une organisation à la fois bonne et nouvelle: heureux si nous parvenons à la préparer! C'est à vous qu'il appartient de la bâtir; le respect des lois divines et humaines, la modération et le calme, l'amour du travail, sont les premiers, les seuls fondements de la félicité publique."

"Au Capitole, le 1er janvier 1848."

Le R. P. Jansen, l'un des membres les plus éminents de la Compagnie de Jésus, est mort subitement.

Par billet de la secrétairerie d'Etat du 30 décembre, Sa Sainteté a dignement nommé:

Vice-président de la *Consulle d'Etat*, Mgr. Pentini, doyen des clers de la chambre.

La sainte congrégation de l'Index, par un décret du 29 novembre publié à Rome le 13 décembre dernier, a condamné les ouvrages suivants:

L'Echo de Savonarola, recueil mensuel, dirigé par des chrétiens italiens.

Protectiones de Ecclesia Christi, du docteur Tamburinus de Bresca.

Le grand catéchisme de l'Eglise catholique, à l'usage de l'église et des écoles, particulièrement des élèves de troisième et de ceux qui s'assemblent le dimanche dans les écoles; par le docteur Jaumann, doyen de l'église cathédrale de Rottenbourg; approbation de l'ordinaire. *Donec corrigatur.*

Les gémissements d'une âme repentante tirés de la divine Ecriture et des SS. Pères. Ouvrage italien.

Institutiones juris ecclesiastici, du professeur Xavier Crüger.

FRANCE.—Le diocèse de La Rochelle vient de faire une perte vivement sentie dans la personne de M. l'abbé Vicard, doyen du chapitre de l'église cathédrale, mort le 25 novembre dernier, âgé de 61 ans.

M. le duc de Glücksberg vient d'être désigné pour aller remplacer, comme ministre d'empire à La Haye, M. le baron de Bussières.

Une extrême sécheresse règne à Lyon, et l'eau manque à peu près totalement dans cette ville. "Il se passe, dit un journal de cette ville, une chose sans précédent à Lyon: on y vend l'eau dans les rues. Des porteurs, qui la puisent dans nos rivières, vont ensuite la crier un sou le seau; plusieurs établissements et usines, la plupart des maisons de bains, ont suspendu leur service."

On annonce que LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville vont partir pour Alger, où ils passeront quelque temps auprès du duc d'Anjou.

Quatre Sœurs du couvent de l'Immaculée Conception de Castres (Tara), se sont embarquées à Brest le 24 du mois dernier, sur le bâtiment de l'Etat l'Infatigable, pour se rendre en Guinée (Afrique), où elles vont, sous la direction de Mgr Truffet, vicaire apostolique des deux Guinées, se livrer à l'éducation des négresses et aux soins des malades indigènes.

On lit dans la *Gazette du Midi*:

"Le Père Lacordaire a quitté Marseille ce matin, 11 janvier, à sept heures. A son départ du palais épiscopal, où Mgr de Mazenod lui avait offert une si cordiale hospitalité, l'illustre orateur chrétien a pris congé du premier pasteur de ce diocèse en se prosternant à ses pieds et lui demandant humblement sa bénédiction. Monseigneur avait mis sa voiture à la disposition du Père, qui s'est rendu, accompagné de jeunes gens membres du cercle religieux, au bureau des Messageries royales, où un bon nombre de représentants des autres sociétés catholiques l'attendaient pour lui adresser leurs adieux. Au moment du départ, M. le duc de Sabran s'est avancé et, comme interprète des assistants, il s'est exprimé en ces termes:

"Révérend Père, Vous nous avez fait, hier matin, un don magnifique; ce que vous nous avez accordé le soir a été d'une incomparable suavité; c'était une continuelle harmonie pour les oreilles, pour l'âme et pour le cœur; l'impression, à la fois douce et profonde, en demeurera à jamais ineffaçable dans notre mémoire; elle charmera notre souvenir, elle affermira nos pas chancelants dans le difficile chemin de la vertu.

"Adieu, révérend Père, au nom de tous nos confrères en Saint-Vincent-de-Paul, au nom de Marseille; ou plutôt, sans adieu, et puisse le ciel vous ramener parmi nous!"

"A ces courtes et dignes paroles, le célèbre Dominicain a répondu avec la simplicité et la gracieuse effusion qui font le charme de ses manières. Quant à l'espérance d'un retour parmi nous, bien qu'il n'ait pu prendre aucun engagement formel, sa réponse autorise à concevoir cette espérance et à croire qu'elle est d'accord avec le désir sincère de celui que sa mission appelle surtout à évangéliser les grandes cités.

"Avant-hier dimanche, plusieurs centaines de personnes, ayant à leur tête les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, s'étaient rendues à l'évêché pour offrir leurs remerciements au Père Lacordaire."

L'ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, Suleyman-Pacha, vient de prendre le parti de recevoir comme les autres grandes ambassades, et d'ouvrir ses salons au monde diplomatique et à la société parisienne. Jusqu'ici, les ambassadeurs de la Sublime-Porte n'avaient jamais donné ni soirées, ni bals; S. E. Suleyman-Pacha, qui déjà l'hiver passé a fait chanter les artistes italiens dans ses magnifiques salons, a pensé qu'il était temps de mettre fin à un vieux préjugé; il recevra régulièrement cette année, et joindra, dit-on, à ses réceptions plusieurs bals et concerts.

M. le vicomte de Châteaubriand vient d'offrir à l'église Saint-Malo de Dinan un superbe ostensorio gothique, qui n'a pas moins de 43 pouces et demi de hauteur. Au pied de ce magnifique travail, on remarque, dans des niches, les quatre évangélistes; au dessus, figurent quatre autres petites statues allégoriques. Le tout est surmonté de la vigne symbolique.

M. Calmel, premier vicaire-général du diocèse d'Albi, ancien recteur d'académie, chevalier de la Légion-d'Honneur, a succombé à l'âge de cinquante-huit ans, aux suites de l'attaque qui l'avait frappé quelques jours avant.

On lit dans l'Ami de la Religion du 22 janvier:

Au commencement d'octobre dernier, l'Ami de la Religion publia le MAXIMUM qui faisait un appel en faveur du diocèse de Montréal au Canada, où dix prêtres ont été enlevés par le typhus. Nous avons la satisfaction d'apprendre que cet appel a été entendu, et qu'il a déjà produit d'heureux résultats. Des prêtres zélés, plusieurs même sacrifiant des positions très-avantageuses, se sont offerts au vénérable évêque, de ce diocèse affligé, et ont demandé à partager les travaux et les dangers de sa pénible mission. Toutefois les besoins sont grands encore, et ce secours, tout précieux qu'il est, ne suffira pas pour les combler.

Nous lisons dans une correspondance de Melagès (Aveyron):

"Jamais on n'avait vu tant de neige dans nos contrées. Sur une étendue de trois lieues, le totem moyen est d'un mètre. La toiture gémit sous le poids. Les communications de village à village sont entièrement interrompues."

ALLEMAGNE.—Le 3 janvier, le glas funèbre de la cathédrale de Fulda a annoncé aux fidèles de cette ville le décès de Mgr Jean Léonard Pfaff, leur évêque depuis 1832, à l'âge de 72 ans.

Stuttgart, 14 janvier.

Nous venons d'apprendre que le catéchisme rédigé par M. de Jaumann, doyen du chapitre de Rottenbourg et membre du conseil ecclésiastique attaché au ministère de l'intérieur, a été mis à l'Index à Rome, et que l'ordre a été donné pour les cérémonies liturgiques du culte catholique en 1837, y a été frappé d'une condamnation analogue. Tous les catholiques du royaume rendent grâce au Père commun des fidèles pour ces deux actes de sévérité, qui éblouissent et aplombent considérablement la voie dans laquelle "notre" nouvel évêque se promet d'entrer. Malheureusement le catéchisme de M. Jaumann a déjà été introduit, sous l'influence protectrice du gouvernement, dans beaucoup d'écoles catholiques, des prêtres pieux et zélés ne savent trop comment s'y prendre pour extirper le venin que ce catéchisme a déjà inoculé à beaucoup de jeunes âmes.

Protestation de Mgr. le nonce Macciotti, adressée à la diète helvétique.

« Le Saint-Père Pie IX. a appris avec la plus profonde douleur les actes féroces de violation des droits sacrés de l'Eglise catholique, qui, après l'ontre des troupes fédérales dans les sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais, ont eu lieu dans quelques-uns de ces cantons. Il a dû remarquer, le cœur navré de peine, que, par des arrêtés de gouvernements provisoires, on a voulu supprimer des corporations religieuses et de pieux instituts, même de femmes, et que l'on a chassé de leurs paroisses des curés institués canoniquement par l'autorité ecclésiastique, et cela malgré les protestations de leur évêque. Il a dû observer, les larmes aux yeux, que des militaires fédéraux, dans les premiers moments d'irritation et contre les intentions et les ordres de leurs supérieurs, ont osé commettre des sacrilèges et des horreurs dans les églises de ces mêmes cantons.

« Le Saint-Père, qui ne s'est pas mêlé de la question politique agitée dans la confédération ces derniers temps, n'a pas pu oublier le devoir sacré qu'il a comme chef suprême de cette Eglise, de désapprouver hautement toutes ces violations. C'est pourquoi il m'a ordonné de remplir ce devoir en son nom, auprès de la haute diète fédérale siégeant à Berne.

« J'ai l'honneur, donc, Excellence et Messieurs, de m'adresser à vous à ce sujet. Et puisque ma tâche deviendrait infiniment plus pénible si je développais en détail tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps, j'aime mieux le passer sous silence, étant intimement convaincu que non seulement la haute sagesse de la diète fédérale, mais aussi tous les hommes d'honneur de cette confédération, de quelque confession qu'ils soient, seraient à même d'en apprécier la portée sous tous les rapports.

« Dans ma qualité donc de représentant du Saint-Siège et en son nom, je viens, par la présente, déposer auprès des hauts représentants cantonaux en diète fédérale la protestation formelle contre toute atteinte, par ces décrets, aux droits inhérents au Saint-Siège et en opposition avec le pacte fédéral, de même que contre tous les sacrilèges et actes impies qui ont été commis dans des églises et autres lieux sacrés de la confession catholique.

« Ce sont là des faits que la conscience réprovoque, et qui seront un jour, sans doute, désapprouvés par les historiens impartiaux; et ce sont là autant d'engagements pour vous, Excellence et Messieurs, à les désavouer d'avance, et à faire de manière que la justice et le calme reprennent parfaitement leur empire dans les gouvernements de ces cantons, et qu'on rapporte les décrets émis, peut-être dans un moment d'agitation, contre les droits du Saint-Siège.

« Ayant la confiance que la haute diète, tutélaire des lois sacrées de la confédération, voudra bien rétablir et maintenir intacts les droits de la confession catholique réclamés par son chef le souverain Pontife, je suis avec empressement cette occasion pour vous renouveler, Excellence et Messieurs, l'assurance de ma très-haute considération.

« Je crois, a ajouté M. Guizot, qu'il est difficile de s'exprimer avec plus de modération et avec une intention plus évidente de ne pas renouveler les dissensions intestines qui ont amené de si tristes résultats.

« Messieurs, croyez-vous que cet état intérieur de la Suisse, cet état de la liberté politique, de la liberté civile, de la liberté religieuse, croyez-vous que ce soit là l'état régulier de la confédération helvétique et de ses rapports avec l'Europe? Je n'hésite pas à dire non, et à dire qu'un pareil état ne doit pas subsister.

ESPAGNE.—Le 12 janvier, le duc de la Victoire a rendu visite au président du conseil, au ministre de la guerre et au capitaine-général du district.

Le sénat a siégé le même jour; il y avait grande affluence; on savait que le général Espartero devait venir prêter serment. Les tribunes publiques et réservées avaient été envahies de bonne heure. Après l'ouverture de la séance, le duc de la Victoire est entré dans la salle, et il a prêté serment. Sur l'invitation du duc de Baylen, il est allé s'asseoir auprès de lui. Le président du conseil a donné lecture d'un rapport du capitaine-général de Catalogne, déclarant que les factions qui parcourent le pays ont entièrement disparu, et que le tranquillité est rétablie dans cette province.

Après la levée de la séance, le président du conseil s'est avancé à la rencontre du général Espartero. Les deux ducs de Valence et de la Victoire sont restés quelque temps se serrant la main, et l'on a remarqué qu'il s'était engagé entre eux une conversation affectueuse. Le duc de la Victoire était en habit noir, n'ayant pour toute décoration que la plaque et la chaînette de l'ordre de Charles III.

Lorsque les sénateurs sont sortis du palais il y avait aux portes une foule immense, désireuse de saluer le général Espartero. Il est sorti en compagnie de son ancien aide-de-camp M. Ventura Barastogni. Le peuple se tenait chapeau bas et le général n'a pu arriver que difficilement à sa voiture, tant la foule était compacte. Pas un mot n'a été entendu et lorsque sa voiture s'est éloignée, le peuple a salué de nouveau. Le général saluait de la main.

PORTUGAL.—Les journaux de Madrid du 8 nous apportent des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 2. Ces nouvelles portent que le comte de Thomar (Costa Cabral) est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement de M. le baron de Renduff, qui est rappelé. Le comte de Thomar partira pour son ambassade aussitôt après la discussion de l'adresse dans les cortès. On pense qu'il ne restera pas longtemps à Paris, mais qu'il reviendra bientôt à Lisbonne pour entrer dans le cabinet sous la présidence du duc de Saldanha.

On assure que M. Silva Cabral (frère du comte de Thomar) sera nommé ambassadeur à Rio-Janciro, en remplacement de M. Basalmão.

MEXIQUE

La situation vient de se compliquer d'un accident imprévu et qui pourrait changer la face des choses. L'état du San Luis a levé l'étendard du schisme fédéral et de la guerre, et déclaré par une proclamation en date du 12 janvier qu'il repudie le gouvernement de Querétaro pour reprendre l'exercice de sa souveraineté indépendante. Soutenir la guerre jusqu'à ce que l'honneur national soit vengé, servir de point de ralliement aux Etats qui partageraient cette idée patriotique, tel est le but de ce pronunciamiento, le premier qui ait été fait jusqu'ici au Mexique, en vue d'un principe et non au profit d'un homme. Quant à la marche que les insurgés se proposent de suivre, elle consiste à réorganiser en quelque sorte une fédération nouvelle à côté de la vicille Union qui vient de croner. Une convention composée des députés de tous les Etats adhérents se réunira sous le plus bref délai, et nommera un chef exécutif pour le temps et sous les conditions qui paraîtront le plus convenables à la situation. Cette

convention devra aussitôt pourvoir aux moyens de poursuivre la guerre, dont le poids sera supporté également par tous les membres de la ligue.

Sans attribuer à ces faits plus de gravité que l'expérience du passé ne permet de leur en accorder, on ne saurait se dissimuler que cette espèce de soulèvements menace de reculer indéfiniment cette paix à laquelle on croyait toucher. Déjà trois états, ceux de Guajalajara, Guadalupe et Zacatecas ont répondu à l'appel de San Luis, et il est à présumer que Chihuahua et Durango suivront le même exemple. De son côté, l'ex-président Bustamante a adressé, le 24, à ses concitoyens une proclamation dans laquelle il les anime à la résistance: s'il a dû dans le temps quitter un poste auquel l'avaient appelé les vœux du peuple, s'il lui a fallu sortir de son pays, s'il lui a été impossible de prendre part aux premières luttes de cette guerre fatale, aujourd'hui enfin il lui est permis de se mettre à la tête de l'armée presque détruite, par l'impéritie de son chef, pour tirer vengeance d'hommes qui ne savent respecter ni les lois de la guerre, ni les institutions les plus sacrées. Il reste encore au Mexique trente mille soldats qui ne sauraient assister impassibles à l'occupation de leur pays. Il est à remarquer, que les états qui entrent aujourd'hui dans la lice sont ceux qui jusqu'à présent étaient restés le plus à l'écart, et avaient le moins senti le poids de la guerre. Leurs ressources doivent donc être moins épuisées et leur ardeur plus fraîche. C'est aussi de ce côté que se sont réfugiés, par une sorte de rendez-vous tacite, les débris des diverses armées battues par les Américains; et maintenant ces débris sont là tout prêts à se réunir sous la main d'un nouveau chef. Enfin, ainsi que nous l'avons remarqué tout à l'heure en passant, c'est une législation et non pas un homme qui a pris l'initiative du soulèvement; pour la première fois la voix du général répond au cri du peuple, au lieu de la provoquer.

Courrier.

RÉPERTOIRE NATIONAL.

Nous avons le plaisir d'accuser réception de la première livraison du « Répertoire National » compilé et publié par M. J. Huston, membre de l'Institut Canadien de Montréal. Cet ouvrage se publie chez MM. Lovell et Gibson; inutile alors de parler de la beauté du papier et de l'impression; le public sait déjà à quoi s'en tenir à ce sujet. Cette livraison contient d'abord (comme de raison) le chant national du Canadien: « A la claire fontaine », puis deux pièces de vers, l'une intitulée « A Rosette », et l'autre « La vie ». Vient ensuite une petite histoire qui a pour titre « Zélim », et en dernier lieu une comédie en trois actes, et en prose, mêlée d'ariettes; c'est la comédie de « Colin et Colinette ou le Bailli dupé ». Nous n'avons pas encore eu le temps de parcourir cette livraison; nous le ferons prochainement; en attendant nous offrons nos remerciements à M. Huston, et lui souhaitons succès dans son entreprise.

CALCUL DIFFÉRENTIEL.

Nous accusons réception du « traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral » que nous avons annoncé il y a quelque temps, et nous en remercions l'auteur. C'est un volume de 116 pages in 8° qui traite du calcul différentiel, du calcul intégral et de la méthode des limites. C'est un ouvrage « purement élémentaire, dit l'auteur; il est destiné à suppléer d'autres ouvrages plus volumineux et trop difficiles pour la plupart de ceux qui commencent à se livrer à cette étude. De nombreuses applications y ont été substituées à plusieurs théories compliquées, que renferment ordinairement des traités plus étendus. Joindre « autant que possible la clarté à la précision, telle est l'intention qui a présidé à la rédaction de ce petit ouvrage. » Nous croyons en effet, qu'avec quelque étude des branches préliminaires des mathématiques, il sera facile, par le moyen de cet ouvrage, de se mettre au fait du calcul différentiel et intégral. Aussi est-il spécialement convenable aux principales maisons d'éducation du pays, dont plusieurs déjà ont souscrit pour un certain nombre d'exemplaires. Au reste, c'est un volume qui ne coûte que 4c relié, et 3c 2d broché. Nous ne saurions garder le silence sur la perfection typographique de cet ouvrage; les caractères sont très beaux et disposés avec goût, l'impression en est excellente. Ceci parle en faveur de l'établissement de MM. Augustin Côté et Cie., des ateliers desquels sort ce traité.

Nous espérons, avec notre confrère du Pilot de ce matin que le bruit de l'exécution d'une potence à la prison est faux, et que le public fera tout en lui pour s'épargner le spectacle hideux d'une exécution capitale.

LE TEMPS.—Le temps a été doux jusqu'à avant-hier soir mais hier il a fait froid et les chemins étaient fermes et gelés, aujourd'hui le temps est clair, mais bien froid; nous n'avons presque plus de neige.

NOTAIRES.—MM. François Plessis de Renaud, Joseph Filiault, John Horan et François Osce Ranger ont été admis à la pratique du notariat le 15 courant. MM. W. B. McGinnis, Léon Saurial et Louis Turgeon ont été admis le même jour à l'étude de la profession de notaire.

TROY.—L'église catholique de St. Pierre à Fray a été brûlée le 10.

MGR. HUGHES.—Les journaux des E. U. rapportent que les lettres de Mgr Hughes se publient sur un grand nombre de journaux, et que les catholiques de Cincinnati, de Queen City et de New-York les font publier sous forme de pamphlet, elles seront distribuées par tous les E. U. A. propos, notre correspondant traducteur nous favoriserait beaucoup en nous envoyant au plus tôt la suite de sa traduction.

BAZAR.—On nous prie d'annoncer que les Dames de Charité du village de la Prairie tiendront un Bazar dans la Maison d'École de M. Bizailion dans le dit village de la Prairie au profit des pauvres de la paroisse.

Minerve

—Le Sentinel de Hamilton rapporte qu'on a trouvé dans cette ville un homme et une femme morts dans leur chambre à coucher. Ils étaient étendus sur un misérable lit, il y avait une pinte de whiskey près d'eux et un vaisseau de fer blanc qui avait contenu de ce breuvage. On pense qu'ils étaient morts depuis plusieurs jours.

Minerve

—Nous voyons par les journaux qu'il y a au Détroit que 30,000 quarts de fleur; l'année dernière, à la même époque, il y en avait 150,000 quarts.

UN NOUVEAU CARDINAL.—Mgr Vizzardelli a été fait cardinal le 7 janvier dans le consistoire.

RAPPEL.—Les journaux d'Europe nous apprennent qu'il devait y avoir à Londres un meeting monstre en faveur du rappel de l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande.

UN VÉTÉRAN.—M. Henry Haswell, un des vétérans de Trafalgar, est mort le 25 janvier à Chatham, Angleterre.

—La princesse royale de Hanovre est accouchée d'une fille le 9 janvier.

UNE VICTIME DU TYPHUS.—Le Freeman's Journal du 19 nous apprend la mort du Révd. M. P. Murphy, prêtre catholique de Staten Island, décédé du typhus le 11. Il a été inhumé le 14. Mgr. Hughes assistait au service funéraire; S. G. s'est adressé au peuple en cette occasion; il l'a fait en termes pleins d'énergie et de douleur. Tout le monde s'accorde à faire l'éloge du défunt.

AUTRE VICTIME.—Le même journal nous annonce que le 16 un autre prêtre catholique, le Révd. J. N. Smith de New-York a succombé aussi au typhus, en secourant comme M. Murphy les malades atteints de cette maladie.

MGR. HENRI.—Nos échanges des E. U. nous apprennent que Mgr. Henri, évêque de Milwaukee, est arrivé à N.-Y., où il a dû s'embarquer le 20 pour l'Europe à bord du Washington.

CONVERSIONS.—Le 22 janvier, J. Baxter, chr., d'Acamb, près York (Angleterre), a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique par le Révd. William Fisher.—Le 13 du même mois, M. George Strongtharm, d'Oxford, a embrassé le catholicisme dans le Leicestershire.

EMIGRATION.—Le Guardian d'Armagh dit que dans cette ville il se fait de préparatifs plus grands que jamais, ainsi que dans les comtés environnants, pour l'émigration du printemps. Un grand nombre d'entre les émigrants sera des protestants respectables qui auront avec eux de l'argent; d'où l'on voit que l'Irlande ne tend pas encore à s'enrichir fort.

PARLEMENT EN IRLANDE.—Le Tablet de Londres annonce qu'il y a à Dublin une pétition qui se signe rapidement pour demander, comme moyen principal de remédier aux maux de l'Irlande de faire tenir les sessions du Parlement à Londres et à Dublin, périodiquement.

UN JOURNAL.—Le Diario di Româ a été supprimé; il est remplacé par la Gazette di Româ dont le 1er numéro a paru le 15 janvier; il est conduit par quatre éditeurs qui sont payés par le gouvernement.

LES BONAPARTE.—On dit qu'il y a en à Livourne un complot de découvrir; il était en faveur de Bonaparte et fait par une puissance étrangère.

VOILA QUI VA BIEN.—L'Abeille de la N. Orléans dit que Massachusetts a alloué l'an dernier, pour l'entretien de ses écoles, la somme de \$622,870!

J. Q. ADAMS.—L'Hon. John Quincy Adams était bien mal avant-hier.

DEUX EVÊQUES.—Mgr De Bonnechose, et Mgr Garsignies, évêques de Carcassonne et de Soissons, ont été confirmés en ces dignités par le Pape le 17 janvier.

—Le bruit courait depuis longtemps que l'Angleterre voulait s'emparer de la ville de Nicaragua et de la rivière de Saint-Jean. Ce bruit était fondé. Les forces anglaises ont pris possession de ces deux points au nom du roi de Mexico, qui prétend avoir le droit de les leur céder. Le chargé d'affaires des Etats de Nicaragua et de Honduras près des cours de France et des Pays-Bas vient d'adresser à lord Palmerston une protestation en forme contre cette usurpation.

—Le Morning-Post parle d'une visite que le roi de Prusse ferait à la reine Victoria, au commencement du printemps prochain.

Il s'agirait surtout, pour S. M. prussienne, d'offrir elle-même au prince de Galles, son filleul, le fameux bouclier dit de la Foi, auquel travaillent plusieurs artistes allemands.

LÉGISLATURE DE NEW-YORK.—Nous voyons par nos échanges que la législature de New-York s'occupe actuellement à changer complètement le système des associations dans l'Etat; elle veut de passer un bill qui abolit les chartes, etc., nécessaires à toute société par actions qui désiraient se constituer. Actuellement il ne sera plus besoin d'avoir recours à la législature; « il suffira de déposer, dit entre autres choses « le Courrier des Etats-Unis, entre les mains du secrétaire « du comté ou de celui de l'Etat, un certificat spécifiant la « nature de la société, ou avoir, sa durée (qui ne pourra « excéder 50 ans), le nombre de ses actions, et les noms de « ses directeurs. » Il pourra de plus tenir constamment ouverts les livres de la société à l'examen des actionnaires. On propose deux autres bills, l'un pour les banques et l'autre pour les compagnies d'assurances; le principe sera le même; on ne s'adressera plus à la législature.

LA PRÉSIDENT.—L'horizon présidentiel, qui naguère paraissait vouloir s'éclaircir, redevient plus sombre et plus embrouillé que jamais. Tandis que M. Buchanan obtient l'adhésion de la Pennsylvanie, et le général Cass celle de l'Ohio, de l'Indiana et du Michigan, la démocratie de l'état de New-York se prépare, dit-on, à porter M. Woodbury, candidat appuyé par M. Van Buren. Du côté des whigs, les cartes tendent aussi à se brouiller. Le Sud et l'Ouest continuent à se prononcer pour le général Taylor; mais au nord, sa cause n'est rien moins que gagnée, et l'étoile de Henri Clay menace d'éclipser cet astre devant lequel elle avait un moment pâli.

—Nous lisons dans l'Italier du 18 janvier:

« On dit que l'Autriche avait demandé au Pape le passage de 30,000 Allemand par ses Etats pour se rendre à Naples. Les cardinaux auraient accordé le passage, mais le Pape l'a refusé et en a donné avis à Charles-Albert. Le roi Charles-Albert a répondu qu'il approuvait cette détermination. Il ajoute qu'il avait le contingent et qu'il allait former trois camps distincts. Si les Autrichiens traversaient les Etats pontificaux il serait bientôt lui-même dans les Etats lombardo-venitiens. »

UN JOURNAL GRATIS.—On annonce pour le premier mars l'apparition d'un journal, intitulé United States Advertiser, qui sera tiré à cent mille exemplaires et distribué gratis. Ses éditeurs comptant, pour vivre, sur les annonces; une spéculation semblable a été tentée à Paris et n'y a pas réussi.

LES HOMARDS ET LES BOSTONIENS.—Pendant le cours de l'année dernière, on a pris, sur les côtes du Cap Ann, la bagatelle de mille comards que les Bostoniens ont dévoré à eux seuls.

M. BANCROFT.—L'Académie des sciences morales et politiques de France (section d'histoire), vient d'être membre correspondant de l'Institut M. John Bancroft, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre.

LES STEAMERS ANGLAIS.—Suivant le Wilmer's European Times, il serait question de changer les jours de départ de ces steamers, soit d'Europe, soit des Etats-Unis. La coïncidence de ces jours aux deux extrémités de la ligne, entraîne en effet de graves inconvénients pour le commerce. Le Caledonia par exemple n'est arrivé à Liverpool que le matin même où partait l'Hibernia, et les réponses aux correspondances qu'ils apportent subissent par suite un retard de 15 jours. On pense obvier à cette espèce de croisement, en fixant les départs d'Angleterre au mercredi tandis que ceux de New-York et de Boston resteraient fixés au samedi, ou vice versa. PROGRÈS EN EGYPTE.—On construit à Londres un char qui devra marcher par la vapeur, et qui sera assez grand pour contenir toute la cargaison d'un bateau à vapeur. Ce char traversera ainsi le désert, et ne coûtera que £3500. Le pa-

Les dernières nouvelles commerciales d'Europe ont déjà causé une légère amélioration sur notre place. Cinq nouveaux navires de haut tonnage ont été mis en chantier samedi et aujourd'hui; et comme notre marché monétaire se ressentira probablement du retour du numéraire que les dernières feuilles de Londres ont signalé, il est bien probable que l'achèvement des bâtiments actuellement en construction sera poussé avec plus de vigueur, ce qui procurera de l'ouvrage, bien qu'à bas prix, il est vrai, à un grand nombre d'ouvriers qui se trouvaient sans emploi depuis le commencement de l'hiver.

Canadien.

RARE FÉCONDITÉ.—Nous voyons dans un journal de la Nouvelle-Ecosse que la dame d'un M. Joseph Dougan, d'Arnylesford, a mis au monde quatre garçons qui se portent bien, ainsi que leur mère. Ils ont été baptisés par l'évêque de la Nouvelle-Ecosse qui leur a donné les noms des quatre évangélistes Mathieu, Marc, Luc et Jean. Les nouveaux nés pesaient le jour de leur naissance 3½ livres chacun.

Canadien.

—On nous apprend que la cause de la Tempérance vient de remporter une de ces victoires qui en amène mille autres à sa suite, puisque la mortalité, la famille, la religion y gagnent à la suite d'une retraite que vient de prêcher le révérend M. Aubry, à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. Si l'on en croit la personne digne de foi qui nous communique ces faits il n'y a pas 12 personnes dans la paroisse qui n'ont pas pris l'engagement.

Journal de Québec.

AU WITNESS.

Notre confrère du Witness dans son numéro du 21 courant, nous demande de nouveau de publier les lettres de Kirwan, et ajoute qu'à cette condition il publiera les lettres de Mgr Hughes. Notre confrère offre de nous traduire les lettres de Kirwan et de nous les donner tout traduites pour les publier. Nous remercions beaucoup notre confrère de son offre, mais nous lui avouons que nous n'avons pas changé de sentiments depuis l'autre jour et nous en tenons à notre réponse qui se trouve dans les MÉLANGES RELIGIEUX du 15 février, auxquels nous le renvoyons.

— Nous avons reçu trop tard pour ce numéro une correspondance en réponse à une autre de l'Avenir sur « les bals à la campagne. »

— Nous avertissons de nouveau les souscripteurs du Journal d'Agriculture que tous leurs numéros se mettent régulièrement à la poste. C'est à eux à se rendre à leurs bureaux de poste respectifs et d'y demander leurs feuilles; car les employés de la poste ne portent pas les journaux à domicile.

— Nous publions aujourd'hui, à l'exclusion d'autres matières, la première moitié du discours de M. Etienne Parent. Voir la première page.

— La prochaine maille pour l'Europe sera close à Montréal le TROIS de mars à NEUF heures du matin. Les journaux doivent être jetés à la poste avant HUIT heures.

CORRESPONDANCES.

M. P. Clément revient, sur les quelques lignes que nous avons écrites à son sujet il y a deux ou trois mois; mais nous n'entendons pas entrer en discussion sur ce point d'autant plus que l'explication donnée à M. Delisle dans un numéro subséquent aurait pu satisfaire M. Clément. Nous prenons donc congé de ce dernier Monsieur, tout en lui souhaitant à lui-même les trois qualités qu'il demande pour nous.

M. P. B., regu; les deux maisons, dont il est question, ne sont pas telles que les autres; ainsi pas nécessaire.

M. Saurier, lettre reçue; tel que désiré.

M. P. M. St. Ours; cette table n'existe pas, il n'est est pas sorti cette année.

NAISSANCE.

Le 20 du courant, la Dame de Jean Thomas Tascheran, Ecuyer, avocat, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

Au Collège McGill, le 21, Dame Jessie Davis, épouse du Révd. professeur Leach, vice-principal de l'université et ministre de la chapelle St. George.

A la Rivière du Loup, district des Trois-Rivières, le 21 courant, Dame Marguerite Lamy, épouse de M. François Lambert, à l'âge de 29 ans.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés, savoir:—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etale et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMÉLÉ CHARRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au SOUSSIGNÉ, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—q.

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'anciens poids qu'ils pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît une fois au commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinq centimes par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c. doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc.

— Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franches de port, à M. l'éditeur. Montréal, 8 février, 1848.

CHEMIN A RAILS

DU ST. LAURENT ET DU VILLAGE D'INDUSTRIE

Les Soussignés formant le Comité provisoire de la Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie, (incorporée par un Acte Provincial de la 10^e et 11^e Victoria, Chapitre 64.) ont fait ouvrir dans le Comté de Berthier, deux Livres de Souscription pour recevoir les signatures des personnes qui désirent de venir souscripteurs à la dite entreprise; lesquels Livres de souscription sont déposés, savoir: l'un dans l'office de l'Hon. B. Joliette, au Village d'Industrie, et l'autre dans la maison de D. M. Armstrong, Ecuier, st. P. P. au Village de Berthier, qui sont autorisés à recevoir telles souscriptions.

M. J. JOLLETTE,
PETER CHARLES LOEDEL
GASPARD DE LANAUDIERE,
A. VOYER.

Village d'Industrie, 24 nov. 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU
RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien de 1837.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aura l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. L. Vall et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

MEMBRE DE L'INSTITUT CANADIEN.

LIVRES NOUVEAUX.

L'vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSST—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER,
No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSEIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAIT EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES Soussignés viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Vis-à-vis le Séminaire.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville Québec.

THEO. HAMEL

LIENTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M.

Montréal, 14 décembre 1847.

MANUEL

DE

TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

" MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
" A L'ÉVÊCHE.

Librairie

ECCLESIASTIQUE.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 14 sept. 1847.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE

CALCUL DIFFÉRENTIEL

ET DE
CALCUL INFINITÉSIMAL

LES amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'élever de plus en plus à l'étude des sciences et y faire de progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où l'on n'aurait pas de souscripteurs se trouvant suffisants, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chelins. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Côté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Crémazie, libraires, de la Fabrique de Montréal et aux bureaux des Melanges.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847.

ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'École Italienne, sera BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE.
Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT,

MONTREAL.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à des prix bas que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hincks, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Thomas Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution priera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs de samedi et dimanche (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £4917 8 9

30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1

Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5

Balance due ce jour aux déposants £63053 12 2

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans le bâtiment, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu.

Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les CURÉS qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la beauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSST—
CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec broches à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Craamois, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Dans brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes apprêtées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES AORNEMENS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (des séries nouvelles.)

Noire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, des suites de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Cibaires, Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans le prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connus de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignement qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre absence accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 10
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces [qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires, ou VAL. GUILLET, Ecuier, N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P. P. Vie. Prot. St. Anne, M. F. PILOTE, P. P. Direct. Bureaux des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Éd. au coin de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOE RIVET & JOS. CHAPELAIN, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.